

Projet d'évaluation au lycée

Année scolaire 2024-2025

Ce « projet d'évaluation » se donne pour objectif d'assurer l'égalité de traitement des élèves et de clarifier les modalités d'évaluation dans les différents champs disciplinaires au lycée.



Il s'inscrit dans le cadre des modalités d'examen à compter de la session 2022 du baccalauréat général et technologique, définies par [le Bulletin officiel de l'Éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021](#) et par [le guide de l'évaluation](#). Il prend en compte la suppression des évaluations communes dont la conséquence est l'intégration, à la hauteur de 40 % dans le baccalauréat, des notes des bulletins scolaires de première et de terminale pour l'ensemble des enseignements communs (en dehors du français et de la philosophie) et pour l'enseignement de spécialité non poursuivi en terminale.

Sommaire

Sommaire	1
Cadre général	2
Les grands principes de l'évaluation	2
Les modalités d'évaluation des candidats au baccalauréat	3
La cohérence des parcours	3
Modalités du contrôle continu en 1e et en Terminale	4
Évaluations et moyennes trimestrielles	4
Baccalauréat : validation de la moyenne annuelle et évaluation de remplacement	4
Programme d'évaluation pour chaque discipline	5
Enseignements communs	6
Enseignements de spécialité	8
Situations exceptionnelles	11
La question de l'absentéisme	11
La fraude	11
Lexique	11

Cadre général

Les grands principes de l'évaluation

Au lycée, comme au collège, l'École alsacienne privilégie une évaluation **positive, explicite, régulière** et **équitable** des élèves :

- Une évaluation positive : il est important de valoriser les progrès des élèves car l'erreur fait partie du processus d'apprentissage, il faut donc organiser un nombre suffisant d'évaluations formatives pour permettre à chacun de comprendre ce qu'il doit corriger et de progresser.¹
- Une évaluation explicite : en amont d'une évaluation, il est important d'explicitier les attendus (en formulant clairement et précisément les points sur lesquels l'élève doit concentrer ses apprentissages) et les critères d'évaluation ; en aval, l'appréciation joue un rôle central et propose des pistes de progression.²
- Une évaluation régulière : des évaluations régulières et rapides encouragent l'élève à apprendre régulièrement (elles sont à préférer à des « évaluations surprise » qui peuvent déstabiliser certains élèves).
- Une évaluation équitable : les professeurs doivent veiller à appliquer les aménagements de scolarité prévus pour les élèves à besoins éducatifs particuliers en adaptant leurs évaluations. Ces besoins sont définis dans les différents documents officiels (PAP, PAI ou PPS). De même un cadre d'évaluation adapté est proposé aux élèves qui ont été absents dans la durée pour raison médicale.

¹ « Nous privilégions l'évaluation positive des élèves : nous valorisons les progrès et nous nous attachons à établir ce que les élèves connaissent et savent faire ainsi que les points sur lesquels ils doivent encore progresser. » [Brochure de présentation de l'École alsacienne](#)

² « Afin que les élèves comprennent le sens de l'évaluation, celle-ci se doit d'être explicite : chaque élève sait sur quoi il sera évalué, connaît les attendus, les critères d'évaluation et retient de l'évaluation menée le degré d'acquisition atteint ainsi que les éléments à travailler. En cela, l'évaluation fait partie intégrante de l'apprentissage. Elle constitue le retour informé indispensable aux élèves pour progresser.

Une situation d'évaluation peut donner lieu à une note chiffrée ou à une appréciation non chiffrée qui apporte des indications sur le niveau de maîtrise.

Les évaluations sommatives sont, dans leur format, dans leurs exigences, progressives et proposées dès lors qu'un nombre suffisant d'activités d'entraînement a été réalisé en amont, en classe ou à la maison. Toute note est accompagnée d'appréciations explicites pour attester du niveau atteint en fin de période par un élève. Les commentaires visent à expliciter la progression de l'élève et proposer des pistes de progression. » [Guide de l'évaluation, des apprentissages et des acquis des élèves dans le cadre de la réforme du lycée](#)

Les modalités d'évaluation des candidats au baccalauréat

Le cadre de notation du baccalauréat est simplifié. Les enseignements obligatoires sont évalués soit lors d'une **épreuve terminale**, soit **en contrôle continu** ; les **enseignements optionnels** sont également pris en compte :

- **épreuves terminales** : les cinq épreuves terminales représentent 60% des coefficients au titre des enseignements obligatoires : épreuve anticipée écrite de français (5%), épreuve anticipée orale de français (5%), épreuve de philosophie (8%), deux épreuves d'enseignement de spécialité de terminale (16% chacune) et épreuve orale terminale dite du « Grand Oral » (10%).
- **contrôle continu** : les autres enseignements obligatoires représentent 40% des coefficients au titre des enseignements obligatoires ; l'enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de première, l'histoire-géographie, l'enseignement scientifique, la langue vivante A, la langue vivante B, l'éducation physique et sportive et l'enseignement moral et civique. Pour ces enseignements, c'est "l'évaluation chiffrée annuelle", qui est prise en compte dans le cadre du contrôle continu pour le baccalauréat. Elle sera constituée de la moyenne des moyennes trimestrielles de 1^e et de Terminale. En EPS, la note de contrôle en cours de formation (CCF) repose, sauf cas particuliers, sur trois épreuves passées dans le courant de l'année de Terminale (les moyennes annuelles ne sont pas prises en compte).
- **enseignements optionnels** : les enseignements optionnels de première et de terminale donnent lieu à une moyenne annuelle affectée de coefficients. Ces coefficients s'ajoutent aux 60 coefficients des épreuves terminales et aux 40 coefficients du contrôle continu, dans un maximum de 14 coefficients.

La cohérence des parcours

Dans l'ensemble des disciplines, qu'elles participent ou non du contrôle continu, une attention particulière est portée à la cohérence des parcours :

- cohérence au sein de chaque discipline : afin de garantir l'égalité entre les élèves, il est essentiel qu'une concertation ait lieu entre les professeurs et que tous les élèves soient évalués d'une façon comparable.
- cohérence d'un élève à l'autre : tout en étant attentif à la situation particulière de chaque élève (et notamment aux élèves qui bénéficient d'aménagements de scolarité ou qui sont absents pour raison médicale), il faut veiller à ce que la moyenne d'un élève, dans chaque discipline, soit représentative de son niveau et constituée d'une pluralité de notes.

Ce « projet d'évaluation » garantit cette égalité de traitement des élèves.

Modalités du contrôle continu en 1e et en Terminale

Évaluations et moyennes trimestrielles

Les moyennes sont attribuées par les professeurs. Pour avoir du sens et être réellement représentative du niveau d'un élève, une moyenne doit nécessairement être construite à partir d'une pluralité de notes.

Les équipes d'enseignement définissent collectivement les travaux qui sont à prendre en compte dans les moyennes :

- Certains travaux à valeur formative sont pris en compte avec des coefficients moindres ou pas du tout.
- La nature et la fréquence des évaluations prises en compte dans la moyenne sont détaillées au point C Programme d'évaluation pour chaque discipline

Les élèves sont prévenus des dates des évaluations sommatives suffisamment en avance pour organiser leur travail. Les notes sont transmises aux élèves et aux familles par l'intermédiaire d'[ÉcoleDirecte](#). La moyenne trimestrielle apparaît sur [ÉcoleDirecte](#) et sur le bulletin.

Baccalauréat : validation de la moyenne annuelle et évaluation de remplacement

Pour chaque enseignement dont le contrôle continu est pris en compte pour le baccalauréat, la moyenne annuelle est validée lors du dernier conseil de classe de fin d'année de première et de terminale. Pour que cette moyenne soit validée, il faut que l'élève ait accompli au moins les deux tiers des évaluations sommatives réalisées sous le contrôle des professeurs. En dessous de ce seuil, la moyenne n'est pas prise en compte pour le baccalauréat et les élèves concernés sont convoqués à une évaluation ponctuelle, organisée par l'établissement à titre d'évaluation de remplacement. La note obtenue remplace la moyenne annuelle.

Le conseil de classe peut adapter le seuil en dessous duquel la moyenne n'est pas validée pour les élèves à besoins éducatifs particuliers.

Cas particulier : un élève qui, pour des raisons dûment justifiées tenant à son statut ou à sa scolarité, ne dispose pas d'une moyenne annuelle pour un ou plusieurs enseignements en classe de première ou en classe de terminale, est également convoqué à une évaluation de remplacement. Il appartient au Directeur, le cas échéant avec l'appui du médecin scolaire, d'établir si les

justificatifs présentés par l'élève permettent de qualifier la force majeure et de reconnaître le caractère justifié de l'absence.

L'évaluation de remplacement sera organisée :

- avant la fin de l'année scolaire de première, si la moyenne manquante est celle de l'année de première ; l'épreuve porte alors sur le programme de la classe de première ;
- avant la fin de l'année scolaire de terminale, si la moyenne manquante est celle de l'année de terminale ; l'épreuve porte alors sur le programme de terminale.

Son format peut être construit sur celui de l'évaluation ponctuelle prévue pour les candidats individuels, précisé par une note de service.

Dans le cas d'une absence dûment justifiée à cette évaluation de remplacement, notamment par l'envoi d'un certificat médical au médecin scolaire, le candidat est à nouveau convoqué. Si l'absence n'est pas dûment justifiée, la note zéro est attribuée pour cet enseignement.

Programme d'évaluation pour chaque discipline

Cette partie permet de décliner concrètement les principes précédents dans les différents champs disciplinaires en prenant en compte la diversité des cultures et approches disciplinaires. Elle permet de préciser la diversité des situations prises en compte dans chaque discipline (différents types d'écrit, d'oral, d'épreuve pratique, de projet, etc). sauf situations exceptionnelles.

Les choix d'évaluations prises en compte dans les moyennes sont le fruit d'une décision concertée des équipes pédagogiques. Les programmes d'évaluation présentés sont valables hors situations exceptionnelles, si l'établissement a bien été en mesure de proposer le nombre d'évaluations prévu.

Évaluations sommatives : **DS** : devoir écrit en temps limité ; **DC** : devoir écrit commun en temps limité ; **BNS** : devoir en temps limité extrait de la BNS ; **DC-BNS** : devoir commun extrait de la BNS ; **OS** : évaluation orale sommative ; **ECE** : évaluation expérimentale type ECE en temps limité.

Évaluations formatives : **MTP** : moyenne de travaux personnels et/ou évaluations formatives ; **P** : projet ; **OF** : évaluation orale formative ; *liste non exhaustive*.

Enseignements communs

Discipline et coef.	1e / Éléments d'évaluation et coefficients	Te / Éléments d'évaluation et coefficients
Histoire et géographie Coef. 3+3	T1 : 2 x [DS coef 2] + MTP coef 2	T1 : 2 x [DS coef 2] + MTP coef 2
	T2 : 2 x [DS coef 2] + MTP coef 2	T2 : 2 x [DS coef 2] + MTP coef 2
	T3 : de 1 à 2 x [DS coef 2] + MTP coef 2	T3 : de 1 à 2 x [DS coef 2] + MTP coef 2
Français / Philo Épreuve	T1 : 1 DS (coef. 2) + 1 EF (coef 1) + 1 MTP (coef 1)	T1 : 1 DS (coef 1) + MTP (coef 1)
	T2 : [1 ou 2 DS] (coef. 2) + 1 OS (coef 2) + 1 MTP (coef. 1).	T2 : [2 x DS] (coef 1) + MTP (coef 1)
	T3 : [1 DS et 1 OS] (coef 4) + 1 MTP (coef 1).	T3 : 1 DS (coef 1) + MTP (coef 1)
	EF = Évaluation formative pouvant être, en fonction des séquences, un oral, un carnet de lecteur, un contrôle de connaissances, un écrit d'appropriation, un compte-rendu de lecture/mise en scène, un entraînement à la lecture, une question de grammaire.	
LVA Coef. 3+3	T1 : [2 à 4 ES] (coef 3) + MTP (coef 2)	T1 : [2 à 4 ES] (coef 3) + MTP (coef 2)
	T2 : [2 à 4 ES] (coef 3) + MTP (coef 2)	T2 : [2 à 4 ES] (coef 3) + MTP (coef 2)
	T3 : [2 à 4 ES] (coef 3) + MTP (coef 2)	T3 : [2 à 4 ES] (coef 3) + MTP (coef 2)
	ES = Évaluation sommative évaluant au moins une compétence langagière. MTP = Moyenne des évaluations formatives OS = Épreuve d'expression orale sommative type E3C	
LVB Coef. 3+3	T1 : [2 à 4 ES] (coef 3) + MTP (coef 2)	T1 : [2 à 4 ES] (coef 3) + MTP (coef 2)
	T2 : [2 à 4 ES] (coef 3) + MTP (coef 2)	T2 : [2 à 4 ES] (coef 3) + MTP (coef 2)
	T3 : [2 à 4 ES] (coef 3) + MTP (coef 2)	T3 : T3 : [2 à 4 ES] (coef 3) + MTP (coef 2)

	<p>ES = Évaluation sommative évaluant au moins une compétence langagière. MTP = Moyenne des évaluations formatives OS = Épreuve d'expression orale sommative type E3C</p>	
<p>Enseign. scientifique Coef. 3+3</p>	T1 : [2 x DS] (coef 2) + MTP (coef 1)	T1 : [2 x DS] (coef 2) + MTP (coef 1)
	T2 : [2 x DS] (coef 2) + MTP (coef 1)	T2 : [2 x DS] (coef 2) + MTP (coef 1)
	T3 : [1 DS] (coef 2) + MTP (coef 1)	T3 : [1 x DS] (coef 2) + MTP (coef 1)
<p>EMC Coef. 1+1</p>	T1 : Une évaluation (coef 1)	T1 : Une évaluation (coef 1)
	T2 : Une évaluation (coef 1)	T2 : Une évaluation (coef 1)
	T3 : Une évaluation (coef 1)	T3 : Une évaluation (coef 1)
	<p>Une évaluation par trimestre, avec une ventilation sur l'année des différents types d'évaluations recommandés : travail collectif dans le cadre d'un exposé, participation à un débat, travail réflexif écrit. Les autres travaux formatifs demandés (ex : fiche d'actualité) seront valorisés dans les appréciations pour souligner l'investissement des élèves.</p>	
<p>EPS Coef. 6 (Te)</p>	Entraînements en vue du contrôle en cours de formation de Terminale.	Contrôle en cours de formation : 3 épreuves pendant l'année
	Les documents d'évaluation détaillés par activité sont consultables ici .	

Enseignements de spécialité

1e : coefficient 8 pour le contrôle continu pour la spécialité non poursuivie en Terminale, épreuve terminale en juin 2026 pour les deux autres spécialités.

Te : épreuves terminales en juin 2025 pour les deux spécialités poursuivies.

Discipline	Éléments d'évaluation et coefficients 1e	Éléments d'évaluation et coefficients Te
Histoire géographique, géopolitique et sciences	T1 : 2 x [DS coef 2] + MTP coef 2	T1 : 2 x [DS coef 2] + 1x [DS coef 1] + MTP coef 1

politiques	T2 : 2 x [DS coef 2] + MTP coef 2	T2 : 2 x [DS ¹ coef 2] + 1x [DS coef 1] + MTP coef 1
	T3 : 2 x [DS coef 2] + MTP coef 2	T3 : 2 [DS coef 2] + + 1x [OS coef 1] + MTP coef 1
	<p>DS (2) = dissertation ou analyse de document de type bac</p> <p>DS (1) = travail en classe et surveillé (exemple : évaluation qui associe des questions de connaissances et des questions ouvertes pour travailler l'argumentation)</p> <p>La MTP peut contenir des notes d'oraux formatifs.</p> <p>¹ Ces DS correspondent aux bacs blancs.</p>	
Humanité, littérature et philosophie	T1 : [2 x DS] (coef 3) + MTP (coef 1)	T1 : [2 x DS] (coef 2) + MTP (coef 1)
	T2 : [2 x DS] (coef 3) + OS (coef 1) + MTP (coef 1)	T2 : [2 x DC] (coef 2) + MTP (coef 1)
	T3 : [2 x DS] (coef 3) + MTP (coef 1)	T3 : 1 OF (coef 1) + MTP (coef 1)
Langues, littératures et cultures étrangères - Anglais	T1 : [2 x DC] (coef 2) + P (coef 1) + MTP (coef 2)	T1 : [2 x DS type bac] (coef 2) + MTP (coef 2)
	T2 : [2 x DC] (coef 2) + OS (coef 1) + MTP (coef 2)	T2 : [2 x DS type bac] (coef 2) + Oral type bac (coef 1) + MTP (coef 2)
	T3 : [2 x DC] (coef 2) + OS (coef 1) + MTP (coef 2)	T3 : 1 DS (coef 1) + Oral type bac (coef 1) + 1 P (coef 1) + MTP (coef 1)
	DC : devoir commun. P : projet.	
Mathématiques	T1 : [Entre 2 et 5 DS] coef 2 + MTP coef 1	T1 : [Entre 2 et 5 DS] coef 2 + MTP coef 1
	T2 : [Entre 2 et 5 DS] coef 2 + MTP coef 1	T2 : [Entre 2 et 5 DS] coef 2 + MTP coef 1
	T3 : [Entre 2 et 5 DS] coef 2 + MTP coef 1	T3 : [Entre 1 et 5 DS] coef 2 + MTP coef 1

Numérique et sciences informatiques	T1 : [2 x DS] (au moins 40%) + MTP (au moins 40%)	T1 : au moins 2xDS (au moins 60%) + au moins 1 P (au moins 10%) + MTP (au moins 10%)
	T2 : [2 x DS] (au moins 40%) + 1xP (au moins 25%), + MTP (au moins 25%)	T2 : au moins 2xDS (au moins 50%) + au moins 1 P (au moins 20%) + MTP (au moins 10%)
	T3 : [2 x DS] (au moins 40%) + 1xP (au moins 25%) + MTP (au moins 25%)	T3 : au moins 2xDS (au moins 50%) + au moins 1 P (au moins 20%) + MTP (au moins 10%)
	<p>P = activités de type travaux dirigés et projets sur plusieurs séances. Ils sont essentiels pour la représentativité de la moyenne.</p> <p>Certains DS pourront être communs (DC).</p>	
Physique Chimie	T1 : au moins 2 évaluations sommatives (DS ou DC ou BNS ou DC-BNS) entre 50 et 70 % + MTP entre 30% et 50%	T1 : au moins 2 évaluations sommatives (DS ou DC ou BNS ou DC-BNS) entre 50 et 70 % + MTP entre 30% et 50%
	T2 : au moins 2 évaluations sommatives (DS ou DC ou BNS ou DC-BNS) entre 50 et 70 % + MTP entre 30% et 50%	T2 : au moins 2 évaluations sommatives (DS ou DC ou BNS ou DC-BNS) entre 50 et 70 % + MTP entre 30% et 50%
	T3 : au moins 1 évaluation sommative (DS ou DC ou BNS ou DC-BNS) entre 50 et 70 % + MTP entre 30% et 50%	T3 : au moins 1 évaluation sommative (DS ou DC ou BNS ou DC-BNS) entre 50 et 70 % + MTP entre 30% et 50%
	<p>La MTP peut comprendre des évaluations de compétences expérimentales et/ou des contrôles de connaissances. Des compétences orales (OF) et des projets (P) pourront également être évalués mais ne seront pas forcément notés.</p>	
Sciences de la vie et de la Terre	T1 : [2 x DS] (coef 2) + MTP (coef 2)	T1 : [2 x DS] (coef 2) + MTP (coef 2)
	T2 : [2 x DS] (coef 2) + MTP (coef 2)	T2 : [2 x DC type bac] (coef 2) + 1 ECE (coef 0,5) + MTP (coef 1)
	T3 : 1 DS (coef 1) + MTP (coef 1)	T3 : 1 DS (coef 1) + 1 OF type grand oral (coef 1) + MTP (coef 1)

	La MTP sera calculée à chaque trimestre à partir des notes obtenues à certaines activités expérimentales et à des contrôles de connaissances. Elle comprendra également au moins un OF dans l'année. Les DS pourront être constitués d'exercices issus de la BNS.	
Sciences économique s et sociales	T1 : [3 x DS] (coef 3) + MTP (coef 0,5)	T1 : [3 x DS] (coef 3) + MTP (coef 0,5)
	T2 : [3 x DS] (coef 3) + MTP (coef 0,5)	T2 : [1 x DS + 1 x DC ¹] (coef 2) + MTP (coef 2)
	T3 : [3 x DS] (coef 3) + MTP (coef 0,5)	T3 : [1 x DS + 1 x DC ¹] (coef 2) + MTP (coef 0,5)
	¹ Ces DC correspondent aux bacs blancs.	

Situations exceptionnelles

La question de l'absentéisme

Le contrôle continu implique un respect scrupuleux de l'obligation d'assiduité prévue par l'article L.511-1 du Code de l'éducation, qui impose aux élèves de suivre l'intégralité des enseignements obligatoires et optionnels auxquels ils sont inscrits. À ce titre, les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants et se soumettre aux modalités du contrôle continu qui leur sont imposées. Lorsque l'absence d'un élève à une évaluation est jugée par son professeur comme faisant porter un risque à la représentativité de sa moyenne, une nouvelle évaluation est spécifiquement organisée à son intention. À cette convocation consécutive à une absence lors d'une évaluation, peut s'ajouter une sanction disciplinaire conformément au règlement de l'établissement.

La fraude

En ce qui concerne les travaux organisés pour évaluer les résultats des élèves dans le cadre du contrôle continu, la gestion des situations de fraude relève de la

responsabilité des professeurs et s'exerce dans le cadre défini par le règlement de l'établissement.

Lexique

L'évaluation diagnostique a pour objet de connaître le niveau de maîtrise des connaissances, des compétences, des capacités des élèves, en début d'année scolaire ou en début d'une nouvelle séquence d'apprentissage ; elle peut faire l'objet d'une note indicative mais qui n'a pas vocation à entrer dans la moyenne de l'élève.

L'évaluation formative prend sa place en cours d'apprentissage. Elle permet à l'élève de se situer dans l'acquisition des connaissances, des compétences et des capacités, grâce aux appréciations régulières portées par l'enseignant, afin de progresser.

L'évaluation sommative atteste un niveau de maîtrise des connaissances, des compétences et des capacités des élèves et se situe au terme d'un temps d'apprentissage spécifique.

Projet d'évaluation validé par le conseil pédagogique du jeudi 3 octobre 2024.